

Paris, le **21 AOUT 2024**

599

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de M. Houille Alain, en qualité de chef d'établissement du Lycée français Jean Renoir de Munich – Allemagne à compter du 01/09/2021.


Décide :

Article 1er : Monsieur Alain Houille est autorisé à signer toutes les pièces du marché relatives à la dernière reconduction du lot suivant :

- « fourniture de repas sur le site du secondaire »

Ce lot est exécuté par le prestataire de service Dussmann dont le siège social se trouve à Lehrer Wirth Strasse 4 ; 81 829 Munchen dans le cadre de la dernière reconduction du marché. Le montant de la reconduction s'élève à 217 600€ ttc pour une durée d'un an du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE